

PROCES-VERBAL
DU COMITÉ DE DIRECTION
DU 31 AOUT 2018

Le 31 août 2018, s'est tenu sous la présidence de Monsieur Mesmin KABATH, Président Directeur Général de KECO-GROUP HOLDING, un comité de direction de KECO GROUP HOLDING (KGH) au siège du groupe sis immeuble de la Fondation FOMEKA situé au quartier Tchimbamba Pointe-Noire.

Y ont pris part :

- Monsieur Mesmin KABATH, Président Directeur Général;
- Monsieur Félicien Wilfried DIABELO KIVOUVOU, Directeur Général KGH;
- Monsieur Fortuné LAMINI, Contrôleur de Gestion ;
- Monsieur Adelard Ray MBEMBA, Directeur de la Production, chargé de la Prospection et de la Planification
- Monsieur Huart Fleming M'BOU-SAMBALA, Directeur Général CCC
- Monsieur Etienne TEMFACK, Directeur Financier et Comptable
- Monsieur Henri Bonaventure MBEMBA, Directeur Administratif et Juridique
- Monsieur Vincent Siegfried, Directeur d'Exploitation
- Madame Virginie Blanche LIBOUONO, Assistante du Directeur Général KGH
- Monsieur Bervillon Glenn MIAKASSISSA, Responsable des Systèmes d'Informatique et des Nouvelles Technologies

Excusé pour éloignement

- Jean-Pierre PIERRARD, Coordonnateur Pôle Energie

Absent (e)s

- Madame Claire LEMARIEY, Assistante du Président Directeur Général

Invités:

- Monsieur Ambroise BIYOLO, Chargé des Ressources Humaines
- Madame Riana RAKOARIMANGA ANDRIATSARAFARA, Assistante du DG CCC

Ordre du jour :

1. Vérification des présences
2. Adoption de l'Ordre du Jour
3. Lecture et Adoption du PV du dernier Comité de Direction (CDD)
4. Affaire n°1 : Organisation et Organigramme KGH / Présentation, Débats et Résolution
5. Affaire n°2 : Stratégie JRI / Présentation, Débats et Résolution
6. Affaire n°3 : Plan Générale de Relance KECO ENERGIE / Présentation, Débats et Résolution
7. Lecture et Adoption des Résolutions
8. Questions Diverses.

Le Comité de Direction du mois d'août a pour but de s'informer sur l'activité du premier trimestre, d'analyser l'activité et les résultats estimés de l'exerce.

Le Président Directeur Général a tenu ce comité en suivant la chronologie des points inscrits à l'ordre du jour ainsi qu'il suit :

1. VERIFICATION DES PRESENCES

Le contrôle de présence effectué par le Président Directeur Général, il a été constaté que sur les douze (12) participants convoqués, dix (10) étaient présents, un (1) excusé et une (1) absente.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président Directeur Général a donné lecture de l'ordre du jour. Après lecture, le DG de CCC a pris la parole et a proposé qu'il soit ajouté à l'ordre du jour un autre point concernant la projection des activités sur trois (3) mois. Cette proposition a été notée, mais elle sera traitée lors du Comité de Direction du mois de novembre prévu à cet effet.

Après intervention du DG CCC, et personne ne demandant plus la parole, le Comité de Direction a adopté l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessus.

3. ADOPTION DU PV DU DERNIER COMITE DE DIRECTION (CDD)

Après lecture par l'Assistante du DG KECO-GROUP HOLDING du Procès-Verbal du Comité de Direction du 25 juin 2018, des remarques et suggestions ont été faites et prises en considération par les membres dudit comité. Finalement le Procès-Verbal a été adopté après amendements.

Reprenant la parole, le Président a précisé que toutes les décisions prises lors des comités de direction ont valeur de lois applicables immédiatement. C'est dans ce cadre qu'il a fait des reproches au DAJ pour n'avoir pas pris des notes de félicitation et de proposition d'encouragement de Madame Riana RAKOARIMANGA ANDRIATSARAFARA pour la qualité appréciable de son travail.

4. AFFAIRE N°1 : ORGANISATION ET ORGANIGRAMME KGH : PRESENTATION, DEBAT ET RESOLUTIONS

Le Président Directeur Général abordant l'examen de ce point, a expliqué le but de la revue de l'organigramme qui est de définir une meilleure organisation pour éviter la confusion entre les agents permanents et ceux de chantier.

A ce sujet, la parole a été donnée au Directeur Général de KECO-GROUP HOLDING qui a exposé les motifs de la restructuration du groupe ; lesquels ont conduit à l'élaboration d'une nouvelle organisation de KECO-GROUP HOLDING et à la présentation d'un nouvel organigramme.

Le Contexte

La nouvelle organisation KECO-GROUP HOLDING et le nouvel organigramme qui la caractérise s'inscrivent dans la recherche constante d'efficacité qui s'impose à un groupe en développement. Ceux-ci ont été élaborés en tenant compte de la conjoncture économique nationale qui est marquée par une crise économique aigue qui frappe durement les activités du groupe.

Les Principaux traits caractéristiques de la nouvelle organisation et les innovations

Il est noté de manière significative :

- La suppression des Coordonnateurs de Pôles. Ils prennent désormais la dénomination de Conseillers du Président Directeur Général du Groupe.
- L'institution d'un **Administrateur Général du FODEF**, près la Direction Générale du Groupe.
- La transformation de la Direction Commerciale et Marketing en **Direction Technique et Commerciale**.
- La consécration d'une **Direction déléguée à l'international**.

- La mise en évidence des **divisions sectorielles** qui structureront les **compétences métiers** du groupe
- La création d'un **Superviseur Qualité et d'Éthique Professionnelle (SQE)**, près la Délégation de la Division Construction et Mines, placé sous le management direct de la Direction Générale de KGH.
- La structuration des activités opérationnelles en **unités fonctionnelles** qui, selon leur taille, ont le statut **d'Agences pays/régionales**, ou prennent la forme d'un projet relié directement au Management du siège. Autrement, elles sont consacrées comme **Filiales** à part entière, dotée d'une personnalité morale, avec autonomie financière et de gestion.

Les Conséquences

La nouvelle structuration suggère la nécessité de procéder aux adaptations nécessaires du Cadre de Gouvernance de KECO-GROUP HOLDING.

Après l'exposé du Directeur Général, le Président a rappelé que la nouvelle organisation et l'organigramme y afférent prennent et répondent précisément à la recommandation faite sur le renforcement de la force de vente au sein du groupe.

Cependant, il propose la nomination d'un Directeur Technique et Commercial et instruit le Directeur Général pour l'organisation d'un dispositif de promotion des métiers et des compétences Groupe.

Il a aussi informé les participants de la scission de l'organigramme de la Division Construction et Mines en deux parties à savoir :

- JR International ;
- CCC Grands Travaux :

Le fait novateur dans l'organigramme de cette dernière filiale est la création d'une direction technique entièrement composée d'agents permanents et d'une direction des opérations qui regroupe en son sein essentiellement des agents temporaires dits agents de chantier qui sont libérés sitôt les projets achevés.

Enfin, le PDG a demandé aux membres du comité s'ils avaient des observations à faire au sujet de l'organigramme de KGH.

Prenant la parole, le DG CCC a fait remarquer le double emploi des fonctions dans l'organigramme Division Construction et Mines. Il a montré qu'il n'existe aucune différence entre le Directeur Technique et le Directeur des Travaux. Après débat sur ce point, il a été décidé et retenu par tous les participants de remplacer le terme de Directeur des travaux par celui de Directeur des opérations.

Aussi, il a été créé un poste de Superviseur Qualité et Éthique Professionnel dans l'organigramme qui dépend directement du siège. Il est le représentant du siège au niveau de la base industrielle. Le Superviseur Qualité et Éthique Professionnel gère le garage, le magasin, le carburant, la sécurité et l'administration du personnel.

Le président a décidé que tous les recrutements se feront au niveau de la direction générale. Toutefois, les besoins de recrutement devraient être exprimés par avance de façon à permettre à la Direction Générale d'étudier les dossiers et de procéder aux entretiens. Après l'entretien et l'étude du dossier, le Superviseur Qualité et Éthique Professionnel mettra à disposition l'ouvrier retenu en temps et en heure au demandeur. Il doit fournir un dossier complet pour que le recrutement soit validé par le Directeur Général.

Par ailleurs, tout personnel mis en service doit avoir un ordre de travail qui sera certifié à la fin de l'exécution de ces tâches. La « *mention certifié fait* » doit figurer sur l'ordre de travail. L'ordre de travail doit comporter le nom et prénom de l'agent, le service ou l'atelier auquel il appartient, la nature des tâches à exécuter, la durée, les jours et les heures travaillés.

Sur ce point, le DG CCC a présenté quelques inquiétudes sur la lenteur de la procédure et la perte de temps qui survient souvent au niveau de la Direction Générale.

Répondant aux inquiétudes du DG CCC, le Président l'a rassuré qu'il a repris les choses en main et il doit en faire son affaire personnelle. Il a rappelé au DG CCC qu'il est son Conseiller et qu'il a le droit de le voir directement en cas de problèmes.

Sur les appels d'offres, le Président Directeur Général a instruit le DG CCC d'informer directement le DG par écrit et lui mettre en copie. Le DG à son tour informe tous les services qui vont intervenir dans ledit appel d'offres chacun dans son domaine de compétence, afin de mettre à la disposition de CCC les documents demandés dans un bref délai.

Enfin, le Président Directeur Général a informé les participants du changement des appellations au niveau de l'organigramme du Cabinet. Les Coordonnateurs des pôles sont désormais appelés Conseillers de Pôles. Ces Conseillers de Pôles sont désignés pour conseiller et informer le Président Directeur Général en temps et en heure de toutes les situations du groupe.

Après toutes ces interventions, le Comité de Direction a adopté l'organigramme de KECCO GROUP et les résolutions suivantes :

La résolution 1

- La nouvelle organisation ainsi que l'organigramme hiérarchique y afférent seront d'application à compter du 02 septembre 2018 et fera l'objet d'une publication conforme aux procédures et usages en vigueur.

La résolution 2

- Le comité de direction prend acte des changements significatifs intervenus avec la nouvelle organisation ainsi que l'organigramme hiérarchique y afférent. Il décide de la mise en place d'une commission de relecture chargé d'amender le cadre de Gouvernance de KGH. Le rapport de la commission sera présenté au Directeur Général. Le DG présentera ensuite le Cadre de Gouvernance actualisé au Président Directeur Général qui en ordonnera la publication selon les procédures et usages en vigueur.

La résolution 3

- Le comité de direction prend acte de l'institution d'un Administrateur Général (AG) du FODEF dans le cadre de la nouvelle organisation ainsi que l'organigramme hiérarchique y afférent. En conséquence de quoi, un AG du FODEF sera nommé selon les procédures et usages en vigueur.

5. AFFAIRE N°2 : STRATÉGIE JRI / PRÉSENTATION, DÉBAT ET RÉOLUTIONS

Abordant l'affaire n°2, le PDG a accordé la parole au Responsable des Systèmes d'Information et des Nouvelles pour donner lecture du compte rendu du comité d'analyse stratégique de JRI du 25 aout 2018.

Après lecture, le Président Directeur Général a félicité tous les participants au Comité d'Analyse Stratégique de JRI pour la pertinence des conclusions et recommandations produites dans le compte rendu et a instruit le Directeur Général de les mettre en application.

Sur ce point, le DG CCC a apporté sa contribution. Il demande de :

- Redéfinir l'objet social de JRI en vue d'élargir son domaine d'action ;
- Faire l'étude du marché afin de définir la part de marché de JRI;
- Revoir la politique des locations afin d'éviter l'usure du matériel ;

En répondant à la contribution du DG CCC, le Président l'a remercié et a fait savoir aux participants que JRI a un objet social très étendu. L'organigramme de JRI adopté répond à la volonté d'exploiter au mieux ledit objet social.

Le Président a ajouté à cet organigramme une fonction intitulée « Projet ».

Finalement, le Comité de Direction a adopté les conclusions et recommandations issues du Comité d'Analyse Stratégique de JRI et qui portaient sur :

La résolution 1

- L'actualisation de l'inventaire comptable détaillé de JRI. La Direction Financière et comptable et le Contrôle de Gestion sont conjointement chargés de son exécution dans un délai de dix (10) jours.

La résolution 2

- La compilation des procédures techniques, d'exploitation, de gestion commerciale et logistique et de l'administration du personnel de la base industrielle. Le DAJ, le CRH, le DEX et le DTC sont chargés de réaliser ce travail qui sera validé par la Direction Générale de KGH dans un délai de 10 jours.

La résolution 3

- La mise en place d'un dispositif interne constituant la force de vente des activités marchandes et commerciales de KGH. Un Directeur Technique et commercial sera nommé conformément à la nouvelle organisation et à l'organigramme y afférent du groupe.

6. AFFAIRE N°3 : PLAN GÉNÉRALE DE RELANCE KECCO ÉNERGIE : PRÉSENTATION, DÉBAT ET RÉOLUTIONS

Abordant l'affaire n°3, le PDG a accordé la parole au Directeur de la Production, chargé de la Prospection et de la Planification.

Le Directeur Général a fait savoir au Président Directeur Général que le plan de relance KECCO ENERGIE n'était pas encore prêt, les documents sont en cours de préparation. Le Directeur Général a informé les participants de la réception des documents venus de l'Agence de Côte d'Ivoire concernant la marque AFRICOOOL.

Aussi, le RSINT étant impliqué dans le processus de vente en ligne des produits Africool, a informé que sa proposition était prête sous forme de document écrit envoyé en date du 03/08/2018 par e-mail au DG en vue d'une validation prochaine. Le RSINT a également signalé que sa proposition globale de Digital Marketing concerne tout le groupe et ses filiales et qu'elle n'est en aucun cas limitée à Africool.

Après l'intervention du RSINT, le Président a instruit le DG et le DPPEP de statuer sur l'affaire n°3 sous huitaine.

Le plan générale de relance de KECCO ENERGIE n'étant pas prêt, le Comité de Direction a adopté sous réserve ledit plan qui porte sur :

La résolution I

- Définition des lignes directrices du Plan Général de Relance des activités de la marque sous huitaine, par une consultation à domicile, un plan détaillé de mise en œuvre de la relance des activités sera présenté au Président Directeur Général. Le PDG décidera de sa mise en application immédiate

7. ADOPTION DES RÉOLUTIONS

Après lecture et débat, toutes les résolutions mise aux voix, ont été adoptées à l'unanimité.

8. LES DIVERSS

Abordant les divers, le PDG a posé les questions suivantes aux membres du comité de direction:

A l'Assistante du DGCCC

Combien avez-vous de personnel permanent à CCC ? Cette dernière a répondu neuf (9). Le PDG lui a demandé de citer leur qualification, la réponse de l'ADG CCC : le Chef de Chantier, le Contrôleur de Coûts, le Responsable HSE, le Responsable Topographe, l'Opérateur Topographe, le Pointeur Chantier ; le Magasinier CCC, le Pointeur à la guérite base CCC, le Chef d'Equipe Terrassement.

Aux DEX

Est-il vrai que les engins et les camions n'ont que des problèmes de pneus et vidange ?

Le DEX a répondu qu'à la date d'aujourd'hui les camions et engins qui sont au point sont ceux qui étaient en location au Cabinda. Pour le reste, ils ont des problèmes de papiers administratifs, de pneus, de vidange, de pannes et autres. Il faut compléter à cela le manque de suivi. Il a suggéré que le recrutement des mécaniciens professionnels se fasse en retenant le critère de la certification HSE.

Au CRH

Avez-vous déjà réévalué les fiches de poste ? Le CRH a répondu que ceux-ci sont en cours de réévaluation parce que certains agents n'ont pas encore déposé leurs fiches. Sur ce point le PDG a instruit le DG de procéder aux évaluations complètes le lundi 3 septembre 2018.

Au RSINT

Concernant le travail du département « Systèmes d'Information et Nouvelles Technologies », un consensus a-t-il déjà été trouvé pour un meilleur suivi du travail réalisé par le prestataire pour favoriser une meilleure intégration avec les solutions proposées par le RSINT (GED et autres) ? le RSINT a répondu avoir saisi la Direction Générale afin d'attirer l'attention du prestataire sur une meilleure collaboration de travail. Un document de propositions des procédures a été déjà monté sur instruction du PDG à soumettre au prestataire, via le DG (en copie au PDG) et qui permet de trouver les pistes de solutions. Après la réception du document par le DG, ce dernier a promis organiser une rencontre entre, le RSINT et le prestataire. Cette rencontre permettra d'instruire le RSINT et le prestataire de travailler en équipe est de produire ensemble un document sur l'activité du prestataire.

Le RSINT a déclaré avoir pris acte tout en signifiant qu'il ne voit aucun inconvénient tant que ses propositions sont prises en compte dans le document.

Le PDG a ensuite instruit :

- Le DFC l'achat de l'ordinateur de bureau du CRH.
- Le DEX sur la mise au point du parc automobile et de la centrale à béton.

Le DG CCC a émis les souhaits suivants concernant sa filiale

- Que CCC deviennent une référence au niveau national;
- Que CCC soit structuré ;
- Se battre pour se positionner devant nos concurrents ;
- Respecter les engagements pris;
- Produire un travail de qualité ;
- Soigner l'image de la société ;
- Une comptabilité propre au chantier soit établie par le DFC.

En conclusion, le Président Directeur Général a rassuré les membres du comité de direction qu'il a pris les choses en main pour faire connaître la société au niveau national via la publicité dans les chaînes locales afin que les activités du groupe soient plus visibles et que l'excellence prônée par notre groupe soit mise en évidence.

Commencé à 15h 39 mn, les travaux du Comité de Direction ont pris fin à 21h 25mn.

Fait à Pointe-Noire, le 31 août 2018

Les secrétaires de séance

Le Président de séance

Félicien Wilfried DIABELO KIVOUVOU
Directeur Général KGH

Mesmin KABATH
Président Directeur Général

Virginie Blanche LIBOUONO
Assistante du Directeur Général

Bervillon Glenn MIKASSISSA
Responsable des Systèmes d'Information
et des Nouvelles Technologies

